

Nom & Prénom du Contact :	
Téléphone :/// Adresse	Email:
Confirme la prestation du / .	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
à la Maison des Beaujolais p	Jour convives.
Conditions de Réservation	
Aucune réservation confirmée sans un retour de ce document dûment complété.	Attention
Le nombre de convives doit être confirmé 14 jours avant la réception. Le nombre de personnes en notre possession 7 jours avant le jour-J sera notre base minimum de facturation.	- Le paiement de toute facture est exigible dans sa totalité. En cas de défaut de paiement, les frais de procédure, liés au recouvrement par voie judiciaire, seront à la charge intégrale du client.
Fermeture de notre établissement à 1 Heure du Matin maximum. Attention, après minuit un forfait de dépassement de 150 € par heure vous sera facturé.	<ul> <li>Nous attirons votre attention sur le fait que La Maison des Beaujolais est située dans un endroi calme. Il est donc impératif d'être discret er extérieur.</li> <li>Nous exigeons également de votre prestataire</li> </ul>
Un acompte de <b>30%</b> vous sera demandé à la signature afin de garantir votre réservation.  Le solde du montant total de la prestation sera à régler dans les 7 jours suivant votre réception.	musical de ne pas avoir de caisson de basse.  En cas d'annulation de la réception :
Par virement: IBAN: FR76 1780 6002 3104 1747 1071 154 BIC/SWIFT: AGRIFRPP878 Domiciliation: Crédit Agricole Centre Est Par chèque	Si cette annulation a lieu 7 jours ou moins avan la réception, le client est tenu de payer : 50 % du dernier devis envoyé pour les frais engagés.
à l'ordre de : « La Maison des Beaujolais »	
En signant ce contrat de réservation, je reco sans réserve les termes et conditions dudit c	
Fait à le	e /
Bon pour accord, Le client :	Bon pour accord, La Maison des Beautolais: La Maison des Beautolais SAS MODE autolais  SAS MODE autolais de la volte de la mode de la confeccionament de George de la confeccionament de la confec
Conditions générales de vente	56 T 008 RCB Villefranche Tarare

- Nous nous réservons le droit de modifier les prix en cas d'évolution de TVA.

- Toutes nos factures sont payables comptant. Toute somme non payée à l'échéance prévue soit J+7 donnera lieu de plein droit et sans mise en demeure préalable, en application de la loi du 31 décembre 1992, au paiement d'une somme forfaitaire de 40 € pour le recouvrement et les frais engagés et d'intérêts de retard au taux d'intérêt légal au jour de la facturation, majoré de 10 % multiplié par X-360 (X représentant le nombre de jours de retard par rapport à l'échéance).

- Aucun escompte ne pourra être appliqué, pour anticipation du délai de règlement fixé par la présente facture.

- Toute réclamation, qui n'est pas présentée dans les 8 jours de la prestation, ne sera prise en considération.

- L'acceptation de nos prestations implique également l'acceptation de nos conditions générales de vente

- En cas de litige, seul le tribunal de commerce de Villefranche Tarare est compétent.